



LA CHAUSSÉE SAINT-VICTOR
MAIRIE

La Chaussée Saint Victor, le 05 mars 2019.

Objet : Procédure d'inscription concernant les mercredis et les petites vacances à l'accueil de loisirs.

Chers parents,

Vous désirez inscrire votre ou vos enfants à l'accueil de loisirs de la Chaussée Saint Victor le mercredi ou/et sur la période des petites vacances scolaires.

Vous devez déposer le dossier complet en respectant les dates ci-dessous :

Les mercredis → inscriptions ouvertes jusqu'au lundi matin précédent.

Petites vacances : du 08 au 19 avril → inscriptions ouvertes jusqu'au 28 mars*.

(*durant ces périodes, l'inscription sera validée sous réserve des places disponibles).

Passée cette date butoir, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée. En raison des quotas d'encadrement et des capacités d'accueil des locaux qui nous sont imposés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), nous pouvons être amenés à refuser votre inscription.

Dans le cas où nous serions dans l'incapacité de répondre favorablement à votre besoin d'accueil, nous nous engageons à vous avertir dans les plus bref délais.

Nous vous rappelons également que le règlement valide l'inscription et que, sans celui-ci, la place de votre ou vos enfants ne sera pas réservée(s).

Nous vous prions d'agréer, Chers Parents, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Marie-Claude DUPOU



MC Dupou

Place Etienne Régnier - B.P. 50054 - 41261 La Chaussée Saint-Victor cedex

Tél. 02 54 55 40 40 - Fax 02 54 56 06 55 - E-mail : mairie@lcsv.fr